

## Honoraires de transaction

Honoraires en vigueur au 08/07/2025

Prix de vente hors honoraires	Toutes transactions (dont fonds de commerce, pas de porte, terrains, murs commerciaux...)
	Honoraires vendeur TTC (dont tvac en vigueur)
Jusqu'à 40 000,00€	Forfait de 4 000,00€
De 40 001,00€ à 60 000,00€	Forfait de 6 000,00€
De 60 001,00€ à 100 000,00€	8,00%
De 100 001,00€ à 150 000,00€	7,50%
De 150 001,00€ à 300 000,00€	7,00%
De 300 001,00€ à 400 000,00€	6,50%
De 400 001,00€ à 550 000,00€	6,00%
De 550 001,00€ à 650 000,00€	5,50%
Plus de 650 000,00€	5,00%

Viager et nue-propriété :

Le montant des honoraires d'agence seront calculés sur la base de la valeur vénale du bien.

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, fixés en libre entente avec les parties et acceptés, sauf si une autre convention est entendue et précisée dans le mandat.

## Honoraires d'estimation

Les honoraires d'estimation d'un bien immobilier rentrent en vigueur dès lors que le vendeur ne confie pas à l'agence son bien à la vente ou à la location. Les honoraires d'estimation sont redevables dès lors que le client reçoit son avis de valeur (par tous moyens).

Ils s'élèvent à :

Pour les biens de moins de 100 m <sup>2</sup> (surface habitable hors annexes)	150 euros TTC
Pour les biens de 100 m <sup>2</sup> à 300 m <sup>2</sup> (surface habitable hors annexes)	250 euros TTC
Pour les biens de plus de 301 m <sup>2</sup> (surface habitable hors annexes)	300 euros TTC

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant confié le mandat initial.*

## Honoraires de location

Honoraires en vigueur au 08/07/2025

Les honoraires ci-dessous concernent les biens dits locaux d'habitation selon la loi Alur :

### BIENS NON GERÉS PAR L'AGENCE ORPI

#### Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

##### Charge locataires

- de 15 m<sup>2</sup> à 34 m<sup>2</sup> : 8 € /m<sup>2</sup>
- de 35 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup> : 6 € /m<sup>2</sup>
- de 65 m<sup>2</sup> à 89 m<sup>2</sup> : 5 € /m<sup>2</sup>
- de 90 m<sup>2</sup> à plus : 3 € /m<sup>2</sup>

##### Charge propriétaires

- de 15 m<sup>2</sup> à 34 m<sup>2</sup> : 8 € /m<sup>2</sup>
- de 35 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup> : 6 € /m<sup>2</sup>
- de 65 m<sup>2</sup> à 89 m<sup>2</sup> : 5 € /m<sup>2</sup>
- de 90 m<sup>2</sup> à plus : 3 € /m<sup>2</sup>

#### Etat des lieux

Charge locataire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

Charge propriétaire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

### BIENS GERÉS PAR L'AGENCE ORPI

#### Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

##### Charge locataires

- 8 € /m<sup>2</sup>

##### Charge propriétaires

- 8 € /m<sup>2</sup>

#### Etat des lieux

Charge locataire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

Charge propriétaire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

### Locaux commerciaux et autres biens que ceux destinés à l'habitation (garage, professionnels, parking...)

#### Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail et état des lieux d'entrée : 12% TTC du loyer annuel

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant confié le mandat initial.*